

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 10 janvier 2024 à 19 h 30 au sous-sol du 75, rue Principale.

Présences :

M.	Pierre Bossé, maire
MME	Vicky Ouellet, conseillère # 3
	Josée Sirois, conseillère # 6
MM.	Michel Dubé, conseiller # 1
	Luc Sirois, conseiller # 4
	Simon Bois, conseiller # 5

Absence motivée : M. Serge Demers, conseiller # 2

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

01-24 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a reçu une copie par courriel.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :

25.1 DRAG - Chalets

25.3 Loisirs - Suivi

25.4 Lampes de rues (2)

et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023
4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre à 19 h 30
5. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre à 19 h 45
6. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre à 20 h
7. Comptes
8. Correspondance
9. Avis de motion, dépôt, présentation et adoption du projet de règlement d'emprunt # 208-24 - remplaçant le règlement 203-23 - Projet de règlement # 208-24 décrétant un emprunt pour financer une contribution versée à Hydro-Québec pour l'exécution des travaux de prolongement du réseau sur le chemin Pelletier
10. Avis de motion, dépôt, présentation et adoption du projet de règlement d'emprunt # 209-24 décrétant un emprunt pour financer l'achat d'une niveleuse usagée
11. Niveleuse - Offre
12. Résolution d'intention - SOMAEU
13. Liste officielle des pompiers 2024
14. Comité consultatif d'urbanisme
15. CRSBP - Cotisation annuelle - Bibliothèque publique
16. Quote-part 2024 – MRC Témiscouata
17. Demande de subvention – Projet particulier d'amélioration du réseau routier municipal (PPA-CE) par circonscription électorale
18. Bibliothèque – Demande du déboursé
19. Demande du déboursé de l'aide financière OPP – Comité et activité la Source
20. Semaine de Relâche
21. Abat-poussière
22. Jardinières
23. Programme de soutien pour l'ensemencement
24. Cour municipale
25. Affaires nouvelles
- Période de questions
26. Clôture et levée de la séance

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

02-24 3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENU LE 4 DÉCEMBRE 2023**

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

03-24 4. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENU LE 14 DÉCEMBRE 2023 À 19 H 30**

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2023 à 19 h 30 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

04-24 5. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENU LE 14 DÉCEMBRE 2023 À 19 H 45**

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2023 à 19 h 45 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

05-24 6. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENU LE 14 DÉCEMBRE 2023 À 20 H**

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2023 à 20 h tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

06-24 7. **COMPTES**

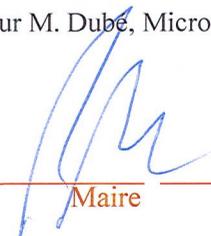
Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'autoriser le paiement des comptes suivants : Pour Aménagement Benoit Leblond la Réso 202-23 était de 28 025.16 \$ (taxes incluses pour nivelage, ...) sauf arbustes, ceux-ci sont acceptés par la présente résolution car ont été demandés, pour un total à payer de 30 341.90 \$ et

Pour Construction Étienne Leblanc-Breault qu'elle accepte de payer pour une rampe aux Loisirs, (refus d'une rampe à 1 782.11 \$ par la réso 283-23), au coût de 1 092.26 \$.

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

	SALAIRES	<u>37 105.23 \$</u>
Chèque # 16604 à 16670	Liste des comptes du 04 décembre 2023	
Chèque # 16671 à 16682	Liste des comptes 14 décembre spéciale	
Chèque # 16683 Poste Canada	Bulletin décembre 2024	55.58 \$
Chèque # 16684	Chèque Annulé	0.00 \$
Chèque # 16685	Chèque Annulé	0.00 \$
Chèque # 16686 Revenu Québec	PPA septembre	886.48 \$
Chèque # 16687 Revenu Québec	Remise Provinciale (employeur)	4 074.51 \$
Chèque # 16688 Revenu Canada	Remise Fédérale (employeur)	512.32 \$
Chèque # 16689 Roy Matthieu	Réso 257-23 Contrat Loisirs 1/4	2 592.00 \$
Chèque # 16690-1 Hydro Québec	Égout - 108 rue Principale	1 441.66 \$
Chèque # 16690-2 Hydro Québec	Plage - rue du Quai	253.88 \$
Chèque # 16690-3 Hydro Québec	Station de Pompage Aqueduc - 4 2e Rang	478.76 \$
Fond d'action	REER eur	215.73 \$
Visa	Tanguay, RACJ, fleur M. Dubé, Microsoft	1 395.72 \$
	Total	<u>10 295.19 \$</u>


Maire


DG

COMPTES À PAYER

1	Aménagement BL	Travaux Skate Parc Réso 202-23,30 arbustes	30 341.90 \$
2	Auto parts plus	Sterling, pile porte garage, huile, Chevrolet	532.47 \$
3	Buropro Citation	Numérisation, copies mono couleur, encre	715.69 \$
4	Caron Robert	Réso 125-21 1 Castor	300.00 \$
5	Carref. du camion RDL	Réparation Sterling	299.52 \$
6	Certified Laboratories	Carburant, Diesel, Mazout fournaise	791.78 \$
7	Construction Etienne LB	Fabrication rampe Loisirs	1 092.26 \$
8	Coop Avantis	Clé centre Loisirs	26.67 \$
9	Dépanneur chez Carolie	Fourn. Bureau, Party de Noël, nouveau-né,.	533.66 \$
10	DHC Avocats	Service porfes. Fusion St-Guy Lac-des-Aigles	1 358.03 \$
11	Duchesne Richard	Camion pompier (445) aller-retour Québec,	306.23 \$
12	ÉNPQ	Formation auto-sauvetage	458.60 \$
13	Électronique Mercier	Service numérique	2 172.75 \$
14	Énergère inc.	Réso 95-23 Inventaire pour la Municipalité	1 212.25 \$
15	H2lab inc.	Eau potable, eau brute souterraine et usée	375.29 \$
16	Mack Ste-Foy	Camion Pompier (445)	7 182.62 \$
17	Les Matériaux du lac	Articles pour salle 75 Principale	257.38 \$
18	Maurice Bérubé & Fils inc.	Travaux porte de garage	1 649.89 \$
19	Méc. Francis Bouchard	Essence Pick-Up, Diesel	352.00 \$
20	MR Boucher	Compteur eau - Aqueduc	1 603.90 \$
21	Municipalité de Squatec	Urbanisme 2023	7 880.45 \$
22	Municipalité de Squatec	2 sorties au LDA 90 Sud-du-Lac et 93, 1 ^{er} rg	1 125.13 \$
23	Nettoyeur Christine enr.	Boîtes de Serviettes	98.31 \$
24	Pétroles JMB	Carburant, Diesel, Mazout fournaise	5 143.28 \$
25	Piece d'auto Rimouski inc.	Étang aéré, Garage, Réparation Dodge	446.26 \$
26	Purolator	Messagerie	34.64 \$
27	Régie inter. Des déchets	Ordures et recyclage	5 870.49 \$
28	Resto Chez Lelou	Réso 261-23 Party de Noel 2023	454.04 \$
29	Ville de RDL	Formation et perfectionnement MDO	1 731.65 \$
TOTAL COMPTES À PAYER			<u>74 347.17 \$</u>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.



Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8. CORRESPONDANCE

1. Le 21 décembre, reçu un courriel que notre Programmation de travaux version no 7 du Programme TECQ 2019-2024, a été acceptée par le MAMH et le ministère des Transports.
2. Courriel du MAMH nous informant que celui-ci ne définit plus la notion de municipalité dévitalisée mais détaille plutôt la vitalité économique des municipalités en 17 indicateurs de l'occupation et de la vitalité des territoires. Soit : 1. Taux de croissance de la population, 2. # de personnes immigrantes, 3. Proportion de la population immigrante, 4. Taux de travailleurs de 25 à 54 ans 5. de 55 à 64, 6. Taux de diplomation, 7. Taux de croissance annuel du PIB, 8. Revenu des familles, 9. Taux de faible revenu des familles, 10. Proportion de la population, ... 11. Enfant moins de 5 ans en service de garde, 12, ...
3. Reçu courriel de Luci Bossé qui transfère à Vicky Ouellet, la suite du groupe Pickleball.
4. Reçu courriel en c.c de nos assurances concernant le bri du pare-brise d'une citoyenne, que suite à leur enquête, « la responsabilité de la municipalité ne saurait être engagée. Notre enquête nous amène à conclure que l'assuré n'a commis aucune faute, car le véhicule était stationné dans l'emprise du chemin ». Dossier fermé.
5. Reçu une pochette de la Sûreté du Québec sur leur proposition de desserte, ...
6. Communiqué par courriel reçu le 9 janvier de Faune Bas-Saint-Laurent sur le Bilan des opérations de détection de la moule... Une copie est remise à chaque membre du conseil.

9. **AVIS DE MOTION, DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 208-24 - REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 203-23 - PROJET DE RÈGLEMENT # 208-24 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR FINANCER UNE CONTRIBUTION VERSÉE À HYDRO-QUÉBEC POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU SUR LE CHEMIN PELLETIER**

AVIS DE MOTION

Madame Josée Sirois, conseillère donne l'avis de motion, fait le dépôt, la présentation et l'adoption du projet de règlement # 208-24 remplaçant le règlement 203-23 - décrétant un emprunt pour financer une contribution versée à Hydro-Québec pour l'exécution des travaux de prolongement du réseau sur le chemin Pelletier

« PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE »

La directrice générale déclare que le projet de règlement # 208-24 remplaçant le règlement 203-23 décrète un emprunt pour financer une contribution versée à Hydro-Québec pour l'exécution des travaux de prolongement du réseau sur le chemin Pelletier.

07-24

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 208-24 - REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 203-23 - PROJET DE RÈGLEMENT # 208-24 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR FINANCER UNE CONTRIBUTION VERSÉE À HYDRO-QUÉBEC POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU SUR LE CHEMIN PELLETIER

ATTENDU QUE la municipalité a signé l'entente de réalisation de travaux majeurs (excluant l'alimentation souterraine) avec Hydro-Québec fixant les engagements des parties afin de répondre à la demande d'alimentation, pour le projet de développement au chemin Pelletier qui vise l'alimentation de plusieurs installations électriques permanentes, selon l'Entente d'Évaluation pour travaux majeurs ;

ATTENDU QUE le coût des branchements à Hydro-Québec incluant frais incidents, imprévus totalise des investissements à réaliser de 121 013.95 \$ taxes incluses et **au net 110 502 \$** ;

ATTENDU QU'un avis de motion, la présentation, le dépôt et l'adoption du projet de règlement ont été donné à la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2024 par la conseillère Madame Josée Sirois :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

QU'il soit ordonné et statué par le présent PROJET règlement du conseil municipal de Lac-des-Aigles ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2 : BUT ET DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le conseil municipal décrète un emprunt pour financer une contribution versée à Hydro-Québec pour l'exécution des travaux de prolongement du réseau sur le chemin Pelletier, conformément à l'entente de réalisation de travaux majeurs avec Hydro-Québec annexée au règlement comme Annexe B.

ARTICLE 3 : DÉPENSES AUTORISÉES

Le conseil décrète une **dépense de 110 502 \$, taxes au net, les frais incidents, les frais d'administration**, les frais légaux, les frais de négociations de l'emprunt, les intérêts sur emprunt temporaire, le coût des travaux ainsi que les autres dépenses accessoires (frais de livraison, ..).

Le tout suivant l'estimation des coûts préparée par Mme Francine Beaulieu, directrice générale, datée du 29 décembre 2023 et annexée au règlement comme Annexe A.

ARTICLE 4 : EMPRUNT

Afin de pourvoir au paiement de la dépense mentionnée ci-dessus, le conseil décrète un emprunt n'excédant pas 110 502 \$ pour une période de dix (10) ans.

ARTICLE 5 : APPROPRIATION DES SUBVENTIONS

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, tout montant payable sur plusieurs années.

ARTICLE 6 : TAXATION À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 7 : REMPLACEMENT

Le présent règlement remplace le règlement d'emprunt numéro 203-23.

ARTICLE 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. AVIS DE MOTION, DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 209-24 - DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR FINANCER L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE USAGÉE

AVIS DE MOTION

Monsieur Michel Dubé, conseiller donne l'avis de motion, fait le dépôt, la présentation et l'adoption du projet de règlement d'emprunt # 209-24 - décrétant un emprunt pour financer l'achat d'une niveleuse usagée.

« **PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE** »

La directrice générale déclare que le projet de règlement # 209-24 a pour but de décréter un emprunt pour financer l'achat d'une niveleuse usagée.

08-24

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 209-24 - DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR FINANCER L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE USAGÉE

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'achat d'une niveleuse usagée au coût de 98 000 \$ + 4 900 \$ + 9775.50 \$ = 112 675.50 \$ au net à 102 887.75 \$

ATTENDU QUE le coût d'achat incluant frais incidents, imprévus totalise des investissements à réaliser de 129 576.82 \$ taxes incluses et **au net 118 321 \$** ;

ATTENDU QU'un avis de motion, la présentation, le dépôt et l'adoption du projet de règlement 209-24 ont été donné à la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2024 par le conseiller Monsieur Michel Dubé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

QU'il soit ordonné et statué par le présent PROJET règlement 209-24 du conseil municipal de Lac-des-Aigles ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2 : BUT ET DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le conseil municipal décrète un emprunt pour financer l'achat d'une niveleuse usagée

ARTICLE 3 : DÉPENSES AUTORISÉES

Le conseil décrète une dépense de 118 321 \$, taxes au net, les frais techniques, les frais d'administration, les frais légaux, les frais de négociations de l'emprunt, les intérêts sur emprunt temporaire, le coût des travaux ainsi que les autres dépenses accessoires (frais de livraison, ..).

Le tout suivant l'estimation des coûts préparé par Mme Francine Beaulieu, directrice générale, datée du 28 décembre 2023 et annexé au règlement comme Annexe A.

ARTICLE 4 : EMPRUNT

Afin de pourvoir au paiement de la dépense mentionnée ci-dessus, le conseil décrète un emprunt n'excédant pas 118 321 \$ pour une période de dix (10) ans.

ARTICLE 5 : APPROPRIATION DES SUBVENTIONS

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, tout montant payable sur plusieurs années.

ARTICLE 6 : TAXATION À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

09-24 11. **NIVELEUSE**

Niveleuse usagée à vendre par Service M. Gagné à Price à 98 000 \$ + taxes. Nos employés sont allés la voir et elle semble satisfaisante.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de Service M. Gagné pour la vente d'une niveleuse usagée de marque John Deere, modèle 870G, année 2009, # série DW870GX625849 avec 15936 heures d'opération au compteur pour un prix total de 98 000 \$ + taxes.

La Municipalité accepte les termes et conditions du projet de convention préparé par Service M. Gagné.

Un 1^{er} versement de 40 000 \$ + taxes soit, 2 000 \$ + 3 990 \$ = 45 990.00 \$ à la date de la signature de la convention et de la livraison de l'équipement à Lac-des-Aigles.

Et un 2^e versement le 8 avril 2024, de 58 000 \$ portant intérêt au taux de 5 % par an, à compter du 10 janvier 2024 soit 58 000 \$ + 725 \$ + 2 936.50 \$ + 5 857.82 \$ = 65 519.07 \$.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise Mme Francine Beaulieu, directrice générale de la municipalité, à signer pour et nom de la municipalité ladite convention de vente d'équipement, de même que tous les autres documents qui pourraient s'avérer nécessaires ou utiles pour compléter la transaction.

Et autorise la directrice générale à émettre les chèques pour les versements aux termes de ceux-ci, tel que décrit ci-haut.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10-24 12. **RÉSOLUTION D'INTENTION - SOMAEU**

Suite aux différentes visites de nos marais filtrants à l'été 2023 du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Suite à la lettre du 1^e décembre du ministère no dossier 7315-01-01-1306011 – 402303425.

Suite à une rencontre TEAMS avec Me Andréanne Riopel du ministère ainsi que son superviseur Mme Caroline Guay le 14 décembre 2023.

CONSIDÉRANT QUE les marais filtrants ont été construits à l'été 2005 sans autorisation du ministère ;

CONSIDÉRANT QUE 2 avis de non-conformité le 9 août et le 16 décembre 2010 nous ont été donnés ;

CONSIDÉRANT QU'il nous est difficile de prouver la conformité des installations pour rencontrer le pourcentage (%) de phosphate à la sortie.

Donc, il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs un délai de trois (3) ans par notre intention de se rendre conforme.

Les étapes préliminaires sont : l'ingénierie, l'estimation des coûts, la demande de subvention pour la réalisation des travaux, la demande d'autorisation au ministère, la soumission sur SEAO et la réalisation des travaux de mise aux normes de notre installation de marais filtrants.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11-24

13. LISTE OFFICIELLE DES POMPIERS – 2024

Chaque membre du conseil a reçu la liste officielle des pompiers 2024.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LAC-DES-AIGLES LISTE OFFICIELLE DES POMPIERS 2024 – ORDRE ALPHABÉTIQUE

CASERNE : 45

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Téléphone maison</i>	<i>Cellulaire / paget</i>
1	<i>Leblanc-Breault</i>	<i>Jonathan</i>	<i>Directeur du Service incendie (Chef pompier)</i>		<i>418 509-8223 418 868-6265</i>
2	<i>Caron</i>	<i>Yves</i>	<i>Capitaine (Officier)</i>	<i>418 779-2172</i>	<i>418 730-2859</i>
3	<i>Rjoux</i>	<i>Éric</i>	<i>Lieutenant (pompier)</i>	<i>418 779-2341 418 779-2010</i>	
4	<i>Beaulieu</i>	<i>Yves</i>	<i>Pompier</i>	<i>418 779-3112</i>	<i>418 750-6934</i>
5	<i>Bourgoin</i>	<i>Damien</i>	<i>Pompier</i>	<i>418 779-2931</i>	
6	<i>Caron</i>	<i>Luc</i>	<i>Pompier</i>	<i>418 779-2658</i>	<i>418 551-1735</i>
7	<i>Duchesne</i>	<i>Richard</i>	<i>Lieutenant - Officier</i>	<i>418 855-2223</i>	<i>418 855-2223</i>
8	<i>Labrie</i>	<i>Mélissa</i>	<i>Pompière</i>	<i>367 990-0022</i>	<i>418 509-0924</i>
9	<i>Leblanc-Breault</i>	<i>Étienne</i>	<i>Pompier</i>		<i>418 509-2308</i>
10	<i>Mailloux</i>	<i>Valérie</i>	<i>Pompière</i>		<i>418 318-4813</i>
11	<i>Malenfant</i>	<i>Manon</i>	<i>Pompier</i>	<i>418 779-2059</i>	<i>418 318-6400</i>
12	<i>Marquis</i>	<i>Maxime</i>	<i>Lieutenant - Officier</i>	<i>418 779-2704</i>	<i>418 551-1746</i>
13	<i>Morin</i>	<i>Gabriel</i>	<i>Pompier</i>	<i>418 779-2609</i>	<i>418 896-6872</i>
14	<i>Rodrigue</i>	<i>André-Bruno</i>	<i>Lieutenant -OSST- Officier</i>	<i>418 779-2214</i>	
15	<i>Rodrigue</i>	<i>Brandon</i>	<i>Pompier</i>	<i>418 779-2046</i>	
16	<i>Rodrigue</i>	<i>Brian</i>	<i>Pompier</i>	<i>418 779-2046</i>	
17	<i>Sirois</i>	<i>Josée</i>	<i>Pompière</i>		<i>418 750-3187</i>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles officialise cette liste des pompiers pour l'année 2024. Cette liste comprend 17 pompiers.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

12-24 14. **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME****Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme les personnes suivantes pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Lac-des-Aigles pour l'année 2024, soient les suivantes.

Siège numéro 1 :	MM. Michel Dubé, conseiller municipal;
Siège numéro 2 :	Bertin Boutot, contribuable résident;
Siège numéro 3 :	Berthier Beaulieu, contribuable résident;
Siège numéro 4 :	Normand Beaulieu, contribuable résident;
Siège numéro 5 :	Josée Sirois, conseillère municipale

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

13-24 15. **CRSBP - COTISATION ANNUELLE – BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE****Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie au CRSBP la cotisation annuelle pour 2024 Soit cotisation pour 2024 : 505 habitants x 5.26 \$ = 2 656.30 \$ + taxes et pour le logiciel Symphony 505 habitants x 0,51 \$ = 257.55 \$ + taxes, pour un grand total avec taxes de 3 350.20 \$ (3 227.05 \$ en 2023).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

14-24 16. **QUOTE-PART ANNÉE 2024 – MRC TÉMISCOUATA****Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de payer à la MRC de Témiscouata les quotes-parts ci-après décrites pour l'année 2024. Total de 24 155.97 \$ (21 47254 \$ en 2023) dès réception des factures.

TOTAL FONCTIONNEMENT		2024
Législation (6.2%)	02-11000-951	613.66 \$
Gestion financière (20%)	02-13000-951	1 496.71 \$
Certains services	02-13000-951	- \$
Gestion et exploitation Inforoute	02-13000-951	2 033.33 \$
Préfecture - Rémunération	02-13000-951	534.45 \$
Partage Internet	02-13000-951	- \$
Évaluation (19.3%)	02-15000-951	1 444.33 \$
GOMatrice	02-15000-951	68.17 \$
Autres, administration générale (24.5%)	02-19000-951	1 833.47 \$
Schéma sécurité incendie	02-22000-951	1 593.06 \$
Réseau d'interconnexion radio	02-22000-951	457.05 \$
Transport adapté Roulami	02-37000-951	1 879.71 \$
Fosses septiques MRC/RIDT par nous en 2023 et suivantes...	02-41400-951	- \$
STATION DE LAVAGE	02-47000-951	1 351.67 \$
Fondation de la santé	02-59000-951	64.24 \$
Aménagement (30%)	02-61000-951	2 095.40 \$
Aménagement et urbanisme	02-61000-951	937.43 \$
Préfecture - Élections	02-61000-951	587.89 \$
Règlement d'urbanisme	02-61000-951	878.02 \$
Bandes riveraines	02-61000-951	- \$
Participation cours d'eau	02-61000-951	306.76 \$
Développement économique (inclus Pacte) partie 1	02-62100-951	2 854.51 \$
Développement Partie 2	02-62100-951	2 404.95 \$
Fondation de l'UQAR	02-62100-951	- \$
Développement rural (pacte)	02-62100-951	- \$
Piste cyclable-Petit Témis	02-70191-951	196.96 \$
Sentier Monk	02-70191-951	10.31 \$
Sentier national	02-70191-951	- \$
Participation Culture	02-70290-951	513.89 \$
Total chèque à la MRC		24 155.97 \$

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

15-24 17. DEMANDE DE SUBVENTION - PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE – PPA-CE

Il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande une subvention pour 2024 de 30 000 \$ à Madame Amélie Dionne, députée, dans le cadre du budget discrétionnaire relié à un projet particulier d'amélioration du réseau routier municipal par circonscription électorale. PPA-CE

Le projet priorisé en 2024 par le biais de cette subvention sont des travaux de nettoyage des fossés du chemin et de la route du rang Bédard.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

16-24 18. BIBLIOTHÈQUE – DEMANDE DU DÉBOURSÉ

Reçu de Lise Leblanc : Le 30 novembre 2023, Conseil municipal de Lac-des-Aigles, Mesdames, Messieurs, Il nous fait plaisir de vous présenter notre compte-rendu de l'année 2023 et nos plans pour l'année 2024.

BUDGET : Comme à chaque année le comité de la bibliothèque viens vous demander un montant de \$4,000 qui se divise comme suit : \$3,000 qui servira à poursuivre les opérations courantes de la bibliothèque et \$800 à \$1000 pour le salaire de Lise Leblanc.

Au niveau de l'achalandage nous sommes heureux que les jeunes du milieu scolaire aient retrouver le chemin de la bibliothèque avec leur enseignant(e)s pour une deuxième année consécutive après la COVID. En octobre nous avons participer à la journée de la culture. Les bibliothèques de Squatec Biencourt et Lac-des-Aigles ont fait un projet commun qui a favorisé la participation des 3 municipalités à venir se visiter. Ce fut un franc succès. Nous avons également fait un pont payant à Squatec pour ramasser des sous en vue d'offrir à nouveau en 2024 l'activité " Le Sentier des contes". Projet qui se fera dans les trois municipalités, en vue d'offrir encore une fois de beaux prix soit des vélos pour favoriser l'exercice physique pour nos jeunes. Le comité d'éveil à la lecture et à l'écriture, a l'intention de poursuivre en octobre 2024 avec de nouvelles activités. Nous croyons que travailler ensemble, ça veut dire avoir plus d'idées, augmenter le nombre de personnes pour les concrétiser et aussi augmenter la visibilité de celles-ci.

Nos projets pour l'année 2024 : Poursuive les concours, entres autres le sentier des contes, animations lecture... , Retravailler le coin des documentaires jeunes... les nouvelles bibliothèques seront installées en janvier. Organiser des activités conjointement avec les 3 autres bibliothèques pour offrir un plus grand éventail d'activités. Faire des activités à l'extérieur de la bibliothèque pour une meilleure visibilité de celle-ci : Continuer d'être présente au marché public pour la vente de livres usagés, Participer à la journée de la culture, Continuer à écrire dans le petit journal local.

En tant que bénévoles de la bibliothèque nous avons comme mandat d'être à l'écoute des besoins des usagers. en ayant en tête que la qualité des services dépend entres autres de la diversité des collections³.

Nous profitons de cette demande pour vous remercier de votre soutien et surtout de votre confiance. Un merci spécial pour l'aide financière apporté pour l'achat d'étagères. Nous prions de recevoir, mesdames, messieurs, nos salutations les plus chaleureuses.

Le comité de la bibliothèque : Lise Leblanc, Marjolaine Caron, Jocelyne Bourgoin, Isabelle Michaud, Nicole Beaulieu, Danielle Bossé, Claude Breault, Johanne d'Auteuil et Marie-Pierre

Demande du déboursé de 3 000 \$ pour poursuivre leurs opérations courantes.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles débourse l'aide de 3 000 \$ au Comité de la bibliothèque tel que budgétisé pour 2024.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

17-24 19. **DEMANDE DU DÉBOURSE DE L'AIDE FINANCIÈRE OPP – COMITÉ ET ACTIVITÉ LA SOURCE**

La résolution 267-23 2 adoptée en novembre acceptait de fournir une aide de 1 000 \$ à l'OPP.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles débourse l'aide tel que résolu (Réso 267-23) à l'Organisme de participation des parents soit un montant de 1 000 \$. Chèque au nom de Comité et activités la source (COMI35). En avril dès besoin.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

18-24 20. **SEMAINE DE RELÂCHE**

MRC Cosmos

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles participe avec COSMOS à la Semaine de Relâche et accepte de défrayer 75 \$.

Qu'elle fixe un budget comme celui de 2023 pour une activité de glissade et de Feux d'artifice soit 1250 \$ (incluant boissons) durant la semaine de Relâche, soirée du samedi, le 2 mars., ...

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

19-24 21. **ABAT-POUSSIÈRE**

Sel Warwick en 2022 à 699 \$ et 2023 à 748 \$.

POUR 2024 : 20 ballots à 745 \$ = 14 900 + taxes = 17 131.28 \$

Il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de Sel Warwick à 745 \$/ ballot pour 20 ballots.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

20-24 22. **JARDINIÈRES**

Pour 2022 et 2023 : 43 jardinières 18'' à 44 \$ + 2 osiers à 33 \$ + 2 de 24'' à 88 \$. En 2024 en broche à 45 \$ en osier à 34 \$ et les 24 pouces à 90 \$.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat de ses jardinières aux Serres de la Savane selon les prix reçus soit 43 jardinières à 45 \$ chacune, 2 de 34' à 90 \$ chacune et 2 en osier à 33 \$ chacune en priorisant les couleurs de rouge vif et de blanc et moins de feuillage mais pas de jaune.

Qu'elle acquitte la facture immédiatement en profitant de l'escompte de 5 %.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-24 23. **PROGRAMME DE SOUTIEN POUR L'ENSEMENCEMENT**

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'inscrive au Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau pour une 8^e année pour un projet d'ensemencement de 4 000 \$.

Qu'elle désigne Mme Cindy Gallant, assistante technique et en son absence Mme Francine Beaulieu, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et M. Luc Sirois responsable terrain.

Et qu'elle atteste que le plan d'eau est accessible gratuitement à tous les pêcheurs pendant toute la saison de pêche de l'espèce ensemencée.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-24

24. COUR MUNICIPALE

ATTENDU que la Ville de Trois-Pistoles désire adhérer à l'Entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la cour municipale locale de Rivière-du-Loup sur le territoire de diverses municipalités (Entente);

ATTENDU que l'article 18 de ladite Entente prévoit que, sous réserve des modalités prévues à la *Loi sur les cours municipales*, tout autre municipalité locale ou régionale peut, avec le consentement unanime des municipalités déjà parties à l'entente, adhérer à l'Entente;

ATTENDU que cette adhésion doit se faire par règlement et est conditionnelle à l'acceptation, par la Ville de Trois-Pistoles, des conditions prévues à l'Entente et ses modifications;

ATTENDU que le règlement 891 de la Ville de Trois-Pistoles a été adopté lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2023 et est entré en vigueur le 17 octobre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles approuve l'adhésion de la Ville de Trois-Pistoles à l'Entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la cour municipale locale de Rivière-du-Loup sur le territoire de diverses municipalités.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25. AFFAIRES NOUVELLES

23-24

25.1 DRAG - CHALETS

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles loue les 2 chalets 2 soirs soit le vendredi 9 et samedi le 10 février 2024 à 50 \$ / nuit + taxe hébergement + tps et tvq, aux organisateurs du DRAG.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25.2 LOISIRS - SUIVI

- Faire installer un cylindre de porte par nos employés.
- Faire respecter l'horaire d'ouverture

25.3 LAMPES DE RUE (2)

2 lampes de rue ne fonctionnent pas sur la route 232 soit au chemin des Chalets et au coin de la route de Saint-Guy.

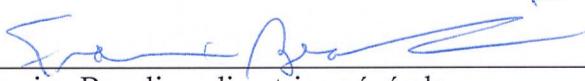
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à poser leurs questions.

Aucune

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros 06-24, 09-24 , 13-24, 14-24, 16-24, 17-24, 18-24, 19-24 et 20-24.


Francine Beaulieu, directrice générale

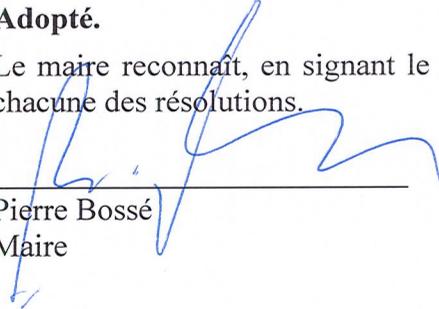
24-24

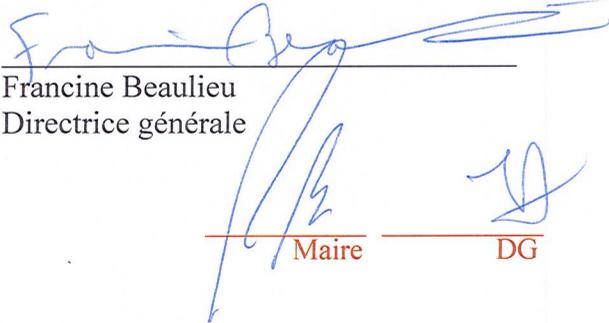
26. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.


Pierre Bossé
Maire


Francine Beaulieu
Directrice générale